

Proposition de Session au 56^{ème} colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF) et au 12^{ème} Colloque l'Association Roumaine de Science Régionale, Iasi (Roumanie), du 4 au 6 juillet 2019.

Thème de la Session proposée

La Nouvelle économie des ressources : bilan et perspective pour les pays de l'Union européenne

T4 – Préservation de la nature et des ressources, économie circulaire, adaptation au changement climatique, maîtrise des consommations foncières, nouveaux défis pour les villes et les régions ? Analyse comparée Est-Ouest- Sud Nord

Porteur du projet

François Facchini, Professeur agrégé des facultés de droit et de sciences économiques, Paris I Panthéon-Sorbonne (France)

Langue

Les communications pourraient être en français et en anglais. Le français est la langue de la session, mais un appel à communication en langue anglaise devrait aussi circuler.

Motivation

L'épuisement des ressources en pétrole, la peur de manquer d'énergie, la surpêche, la disparition des grands mammifères, les menaces sur la biodiversité (faune et flore), la destruction des paysages naturels, la pollution de l'air, des océans et des sols, et l'accumulation de déchets non dégradables à court terme ainsi que l'effet de l'émission de gaz à effet de serre à l'origine du dérèglement climatique et de ses perspectives funestes d'une disparition de la vie sur terre sont autant de sujets qui occupent l'actualité, et hypothèquent la qualité de la vie des générations présentes et l'avenir économique des générations futures.

Généralement, toutes ces questions sont de la responsabilité des gouvernements et de leurs administrations. Les outils traditionnels sont la réglementation, les écotaxes, les quotas, la nationalisation des terres, la dépense publique et/ou la mise en œuvre de marchés de droits à polluer.

L'écologie politique ne croit pas à ces mesures, car elle prône un changement de régime. Son diagnostic est que le capitalisme et la croissance économique sont les principales causes de cette dégradation de l'environnement. Ces mouvements rejoignent toutes les philosophies qui voient dans les sociétés de consommation une nouvelle forme d'esclavage qui ne dit pas son nom et qui pourtant empêchent de bien vivre. L'idée qu'il faudrait faire triompher les valeurs de l'être sur l'avoir rejoint l'idée que c'est le capitalisme qui en donnant la possibilité au plus grand nombre de choisir l'avoir et non l'être détruit les conditions de vie sur terre. L'écologie politique renouvelle ainsi cette longue tradition critique de l'industrialisation et de ses effets nuisibles sur le rapport que l'homme entretient à la nature.

La nouvelle économie des ressources (appelé aussi écologie de marché, « *free market environmentalism* ») a une attitude très différente. Elle soutient que les institutions de l'économie de marché et le respect de la propriété individuelle et du principe de responsabilité sont les meilleurs instruments pour gérer la nature. Cette position est apparue aux Etats-Unis dans la deuxième moitié des années 1970 dans les Universités de Montana, et de Californie (UCLA). Elle soutient, d'une part, que les outils traditionnels des politiques environnementales ne sont pas capables de traiter cette question majeure du XXI^e siècle et d'autre part qu'une gestion durable des ressources naturelles passe prioritairement par la formation d'un prix de la nature. C'est ce prix de marché qui permettrait de gérer efficacement la rareté et de protéger la nature contre la surexploitation, la destruction, et la dégradation.

Le sentiment d'impuissance des autorités publiques en matière d'environnement ne doit pas ainsi nous faire croire que l'on ne peut rien faire en matière d'écologie si les administrations publiques ne réussissent pas à les gérer. Il existe des solutions de droits privés aux problèmes environnementaux. Elles se nomment entrepreneuriat vert, responsabilité environnementale des entreprises, prix de la nature, consommation bio, production écoresponsable, droit de chasse, droit de pêche, propriété privée foncière, etc. Le verdissement des pratiques de consommation et de production ne passe pas, dans ces conditions, prioritairement par la loi, mais par l'action des consommateurs et des producteurs. La question alors devient pourquoi ils ne verdissent pas plus leurs pratiques ? La réponse est parce qu'ils n'y ont pas intérêt et ils n'y ont pas intérêt parce que les droits de propriété sur la nature sont souvent

des droits de propriété commune de libre accès (res communes) ou des droits publics (res publica). L'idée générale est qu'un bien est d'autant mieux géré qu'il appartient à quelqu'un.

Cette session a donc pour objectif de penser la question de la préservation de la nature à travers le prisme de la nouvelle économie des ressources. Elle se propose de traiter à la fois des défaillances des politiques traditionnelles de protection de la nature et des solutions de marché : entrepreneuriat vert, responsabilité sociale de l'entreprise, cadastre maritime, droit de chasse, droit de pêche, protection de l'habitat de la faune et de la flore par l'exploitation du bois, mise en œuvre d'une cour internationale de justice pour traiter des dommages des rejets des gaz à effet de serre, etc.

Son originalité serait de proposer des travaux qui utilisent cette littérature pour réfléchir à l'avenir des politiques environnementales dans les pays de l'Union européenne à un moment où le rejet des écotaxes semble rendre l'action politique en matière environnementale non soutenable politiquement.

Des communications sur les limites rencontrées par les outils traditionnels de gestion des ressources naturelles et sur la manière dont la mise en place d'un prix de la nature pourrait en partie les résoudre seraient les bienvenus pour organiser cette session sur la nouvelle économie des ressources.

Les thèmes suivant pourraient être traités : 1) la gestion de la biodiversité dans les pays européens, 2) le droit de propriété et le prix des espèces, 3) la disparition des haies et la politique agricole, 4) le droit rural et l'assèchement des zones humides, 5) le droit de chasse, le prix du gibier et la gestion des ressources cynégétique, 6) le droit de pêche en eau douce, 7) le prix du poisson et la gestion des ressources des lacs et rivières, 8) le surpêche, les quotas et la formation d'un cadastre maritime, 9) la théorie des droits de propriété a-t-elle quelque chose à dire sur le réchauffement climatique ?, 10) le gaspillage de l'eau par le mauvais entretien des canalisations et le prix de l'eau, 11) l'innovation verte est-elle une solution aux problèmes environnementaux (ce que dit la littérature), ou 12) la responsabilité sociale des entreprises peut-elle favoriser le verdissement de la production ? etc.